

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 30 JUIN 2010

Délégués de la communauté de communes :

DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD Francis, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, LABEDAN Janine, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES Francis, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Absents excuses : VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno.

Procurations : BRAEM Bernard, BASSAT Marie-Thérèse, LABATUT Richard, BELIERES Suzanne, BEYRIA Carine.

En préambule à cette séance Monsieur Loubon souhaite revenir sur les incidents qui se sont produits lors de la réunion du 22 juin. Il se dit consterné par l'attitude de certaines personnes venues assister à la réunion et les débordements qui s'en sont suivis. Il souhaite que la séance de ce jour se tienne dans la sérénité afin que les élus puissent travailler et informe qu'il ne tolèrera pas d'intervention du public.

Après ce communiqué, il propose de donner la parole à Madame Marre, receveur du Trésor afin de présenter l'analyse financière de la Communauté établie par ses services.

Cette analyse consiste à étudier les documents financiers de la communauté sur la période 2007 à 2009 afin de fournir des outils de pilotage pour les besoins internes de la collectivité mais aussi des outils de communication pour répondre aux besoins d'information des partenaires.

Présentation de l'analyse

Constats :

- La communauté de communes doit faire face à des charges structurelles très importantes :
 - * Les frais de personnel absorbent près de 37.6% des produits de fonctionnement. La CC emploie 51 personnes.
 - * Le niveau des « achats et charges externes » se situe à 88 K€ contre 66 en moyenne pour une communauté de communes.
- Le poids de la dette est très lourd
 - * Le remboursement de l'annuité représente près de 2.5 fois le montant de la DGF et 32.5% des impôts perçus. Par habitant on atteint 482 € contre 182€ en moyenne dans la région.
- La fiscalité prélevée par la communauté (234€) est supérieure à la moyenne régionale (183€).
- La communauté de communes ne dispose pas d'autofinancement suffisant, elle ne dégage pas d'épargne nette.

En conclusion Madame Marre estime que la communauté est dans une situation délicate ; il conviendrait de faire une pause de 2 ou 3 ans, attendre que la dette diminue. Il faut bien sûr terminer les programmes en cours mais ne pas en lancer de nouveaux, durant cette période.

L'assemblée remercie Madame Marre pour sa présentation, une observation est faite quant à la pertinence du moment choisi pour cet exposé il aurait été préférable que les élus soient informés avant.

Monsieur Dutech s'élève contre cette observation et fait observer que régulièrement les élus ont été alertés sur les difficultés financières de la communauté de communes du Savés et qu'objectivement, aucun délégué ne peut prétendre ne pas avoir été informé de cette situation.

II - Débat sur le projet de restauration des cantines

Monsieur Magnouac informe l'assemblée que depuis la dernière réunion du 22 juin les commissions école et finances se sont réunies ensemble le 28 juin pour débattre à ce sujet.

Ce débat s'est déroulé sereinement et a été très constructif.

Néanmoins Monsieur Loubon souligne qu'il n'a pas été possible d'obtenir une position unanime aussi il propose d'organiser le vote en deux temps.

- 1) Faut-il continuer à se faire livrer les repas par un prestataire extérieur ou bien la communauté doit-elle organiser et prendre en charge elle-même la préparation de ses repas.
Si la première proposition est retenue le débat sera clos
Si la deuxième proposition est retenue nouvelle question
- 2) Doit-on prévoir la construction d'une cuisine centrale avec inscription au budget 2013 ou bien doit-on mettre aux normes toutes les cuisines pour un fonctionnement avec préparation sur place ?

Madame Labedan tient à préciser que la première proposition doit être complétée, il faut se prononcer pour une cuisine centrale sous 3 ans avec un démarrage du projet dès maintenant.

Monsieur Loubon précise également qu'il est convenu, s'il est voté, d'une budgétisation de l'investissement en 2013

Monsieur Chaze souhaite que les positions des membres des commissions réunis le 28 juin soient communiquées à l'assemblée.

Madame Labedan est désignée pour faire ce compte rendu

Ci contre le compte rendu

Nombre de participants 29

Objet de la réunion

-s'exprimer au sujet du projet

-apporter les éclairages nécessaires au conseil communautaire du 30 juin 2010

-définir les modalités concrètes du vote

A / Positionnement individuel des élus présents

-Choix énoncés

5/29 élus se sont prononcés pour l'externalisation hors communauté de communes de l'élaboration des repas.

1/29 élu a déclaré « ne pas savoir » quel choix formuler

2/29 élus ont opté pour les cuisines autonomes école par école

21/29 élus se sont prononcés en faveur de la construction d'une cuisine centrale communautaire, le type de liaison : chaude ou froide sera examiné dans l'élaboration du projet.

Solutions	Motifs de choix / observations / remarques <i>(Entre parenthèses : nombre de personnes ayant formulé la remarque)</i>
Cuisine externalisée	<p>Raisons budgétaires, situation financière de la CDC (2 pers.)</p> <p>Utopie totale, augmentation des impôts, fonctionnement indispensable 365 jours pour être rentable (1 pers.)</p> <p>Solution la plus économique (2 pers.)</p>
Cuisines autonomes	<p>De manière globale 10 élus ont exprimé l'intérêt que représente sentimentalement cette organisation ainsi que tout ce que les cuisines représentent en termes de « bien manger »</p> <p>Pour 2 élus le projet de construction d'une cuisine centrale dans les 3 ans à venir est hypothétique. Les élus risquent de s'engager dans un projet qui risque de se révéler impossible dans 3 ans.</p>
Cuisine centrale intracommunautaire	<p>Globalement 2 arguments essentiels avancés par les élus privilégiant ce projet :</p> <p>1/Le réalisme face aux contraintes</p> <p>2/Perspective qui permettra de gérer les affaires courantes à court terme dans l'attente de l'élaboration du projet.</p> <p>-Outil commun, projet fédérateur (2 pers.)</p> <p>-Répondre aux contraintes, à l'hygiène et l'accroissement des normes (2 pers)</p> <p>-Le portage des repas par une cuisine externalisée devra transitoirement être mis en place (2 pers)</p> <p>-Vote en octobre 2008 favorable à ce choix (4 pers.)</p> <p>-Echéance à 3 ans (1 pers.)</p> <p>-Maîtrise directe (2 pers.)</p> <p>-C'est la seule solution. Souci d'uniformité de traitement entre toutes</p>

	<p>les écoles (2 pers.)</p> <p>-Se retrouver les manches pour créer et avancer ensemble même si c'est difficile (1 pers.)</p> <p>-Qualité de vie et qualité alimentaire antinomiques avec une cuisine industrielle (1 pers.)</p> <p>-Alerter le contribuable que les impôts vont augmenter. La solidarité et la responsabilité des parents seront indispensables cf augmentation des repas (1 pers.)</p> <p>-Savoir se projeter à long terme (1 pers.)</p> <p>-Prendre des risques calculés (1 pers.)</p> <p>-Loi de l'offre et de la demande (1pers.)</p> <p>-Etre attentifs aux finances dans l'élaboration du projet (1 pers.)</p> <p>-Refaire des cuisines autonomes coûte très cher (1 pers.)</p> <p>-Privilégier les repas du terroir (1 pers.)</p> <p>-Les cuisines autonomes ne peuvent être réalisées pendant 3 ans (1 pers.)</p> <p>-Gaspillage (1 pers.)</p> <p>-Faire une politique finançable (1 pers.)</p> <p>-Servir toutes les écoles de la même façon. Projet politique communautaire. Relance de l'économie locale en direction des enfants (2 pers.)</p> <p>-Choix de la raison même si la rentabilité est limitée (1 pers.)</p> <p>-Se tourner vers le canton de l'Isle Jourdain (1 pers.)</p>
--	--

Madame Labedan met l'accent sur cette forte majorité d'élus qui s'est prononcée en faveur de la construction d'une cuisine centrale.

Monsieur Loubon souligne que cette position avait déjà été prise lors de la réunion du 22 octobre 2008, la situation a été paralysée pour en revenir au même point.

Monsieur Chaze souhaite, dans l'hypothèse où la construction de la cuisine centrale était votée, informer la DSV qui pourrait accorder des délais supplémentaires pour la mise aux normes de la cantine de Samatan par contre le réfectoire pourrait être agrandi.

Monsieur Loubon estime que le projet de Samatan doit être traité globalement (cuisines pas aux normes et réfectoire trop petit)

Il réaffirme sa position : la mise aux normes de la cantine de Samatan sera lancée dès que le choix du mode de restauration aura été arrêté.

Monsieur Dutech précise : pour financer les écoles de Noilhan, Polastron et Lombez une augmentation de 5% des impôts est nécessaire en 2010 ; 2011 ; 2012. Si le choix est fait d'une cuisine centrale en 2013 il faudra augmenter les impôts de 10%.

Monsieur Bezian : « le catastrophisme ne doit pas faire capoter le projet ».

Madame Magnoac le choix devra être fait dans la logique de l'agenda 21 établi par le conseil général et être solidaire des agriculteurs.

Monsieur Loubon propose de procéder au vote.

1^{er} vote

- 1) A la question faut il continuer à se faire livrer les repas par un prestataire extérieur ou bien la communauté doit-elle organiser et prendre en charge elle même la préparation de ses repas.

A la majorité de 53 voix le conseil communautaire décide que la communauté de communes prendra en charge l'élaboration des repas. 27 votants se sont prononcés en faveur d'un portage par un prestataire extérieur.

2^{ème} vote

- 1) **A** la question doit-on prévoir la construction d'une cuisine centrale avec inscription au budget 2013 ou bien doit on mettre aux normes toutes les cuisines pour un fonctionnement avec préparation sur place ?

Le conseil communautaire décide :

Par 54 voix pour, la réalisation d'une cuisine centrale intercommunautaire avec inscription au budget 2013 ;

23 voix pour les cuisines autonomes

2 bulletins blancs

1 bulletin nul.

La communauté de communes s'engage à réaliser une cuisine centrale en 2013 dans l'intervalle une commission sera créée chargée de mettre en œuvre ce projet et faire en sorte que cet outil soit rentable en cherchant d'autres débouchés.

La séance est levée à 23h 45